



**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Le directeur
à
Monsieur le maire de Les Angles

Hôtel de Ville
30133 – LES ANGLES

**Service aménagement territorial Gard
rhodanien**

Affaire suivie par : CAPPANNELLI Rémi
Tél. : 04 90 15 11 67
remi.cappannelli@gard.gouv.fr

Nîmes, le

21 MARS 2022

Objet : MS n°1 du PLU de Les Angles
Réf :
P.J. :

Par courrier en date du 24 février 2022 vous m'avez notifié le projet de modification simplifiée n°1 de votre PLU actuellement en vigueur.

L'objectif de cette procédure vise à permettre la création d'un parc paysager en zone 1AU fermée, le règlement actuel de la zone ne permettant que les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif liées aux réseaux.

Ces éléments entrent dans le champ d'application de la modification simplifiée tel que défini par les articles L153-40 et L153-45 du code de l'urbanisme. J'émetts à ce titre un avis favorable à cette modification simplifiée, en rappelant toutefois que cela ne présage pas de l'avis qui sera rendu pour ce projet dans le cadre de l'instruction loi sur l'eau.

Le directeur,

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer du Gard

Andre HORTH